PRÉFET
DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

AVIS de participation du public par voie électronique (PPVE)

Par arrêté préfectoral du 5 octobre 2026, une participation du public par voie électronique (PPVE) est ouverte dans les formes déterminées par l'article L.123-19 du code de l'environnement**, pendant 31 jours, du vendredi 23 octobre 2026 à partir de 8h au dimanche 22 novembre 2026 jusqu'à 18h concernant le projet de chaufferie secondaire à VIRIAT, porté par Grand Bourg Chauffage Urbain – Réseau Bourg Nord-Viriat (GBCU BNV).**

Le projet, situé au 1598, rue de Majornas à Viriat (01440), consiste en la construction d'une chaufferie secondaire à l'Unité de Production d'Énergie (UPE) d'ORGANOM. Il comprendra des pompes à chaleur permettant de récupérer les calories présentes dans les eaux de rejet de la station d'épuration (STEP) de Bourg-en-Bresse, située sur la commune de Viriat et comportera également une chaudière gaz.
Cette participation du public par voie électronique (PPVE) est préalable à la délivrance du permis de construire par le préfet, au nom de l'État.

Le dossier de consultation comprend :

- une note de présentation générale non technique du projet,
- la demande de permis de construire,
- l'étude d'impact actualisée déposée initialement à l'appui de la demande d'autorisation environnementale relative au projet de construction de l'Unité de Production d'Énergie (UPE) d'ORGANOM et son résumé non technique,
- le récépissé de déclaration au titre des ICPE,
- l'avis tacite de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) n° 2026-ARA-AP-020601, en date du 28 août 2026, sur l'étude d'impact actualisée,
- l'avis du service départemental d'incendie et secours,
- les éléments relatifs à l'Unité de Production d'Énergie (UPE) d'ORGANOM, dont l'avis de la MRAe du 19 décembre 2025 et le mémoire en réponse correspondant,
- le certificat de dépôt des données de biodiversité.

Pendant 31 jours, du vendredi 23 octobre 2026 à partir de 8h au dimanche 22 novembre 2026 jusqu'à 18h :

- le dossier est consultable sous forme dématérialisée, à cette adresse (registre numérique) : https://www.registre-numerique.fr/engie-chaufferie-bourg-en-bresse-viriat ;
- les observations du public peuvent être déposées directement sur le site du registre numérique ou par courriel à cette adresse : engie-chaufferie-bourg-en-bresse-viriat@mail.registre-numerique.fr et sont consultables sur le registre numérique.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires ou adresser des observations ou questions peut prendre contact auprès de Grand Bourg Chauffage Urbain – Réseau Bourg Nord-Viriat (GBCU BNV), délégataire de service public, à l'adresse suivante :
Monsieur Emmanuel GALLO, directeur de projets
9 avenue de l'égalité
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 72 04 62 39
Courriel : gbcu.contact@engie.com

Au terme de la procédure, le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou prendre une décision de refus motivée. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, cette décision ne peut intervenir avant un délai qui ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, le préfet rend publics, par voie électronique, sur le site internet des services de l'État, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Conformément à l'article D.123-46-2 du code de l'environnement, toute personne peut demander à consulter le dossier sur support papier. Cette demande doit être présentée au plus tard le 17 novembre 2026 à la direction départementale des territoires de l'Ain. Les documents seront mis à la disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui seront indiqués au moment de sa demande.